



COMPTE RENDU DU CHSCT DU 20 OCTOBRE 2017

Le CHSCT s'est ouvert sur une **déclaration intersyndicale (ici)** qui a interpellé la direction **sur les variations de températures inadmissibles constatées dans certains bureaux au siège de l'agence.**

Vos représentants ont demandé des mesures simples pour régler une situation qui n'a que trop duré.

Le directeur ne partage pas notre analyse : nous avons donc acté notre désaccord sur ce point.

Pour autant, nous invitons tous les agents à nous faire part de ce type de désagréments. Nous ne manquerons pas le cas échéant de revenir en CHSCT avec de nombreux éléments factuels et incontestables.

Par ailleurs **le SNE a alerté** la direction **sur l'état des risques psycho sociaux qui s'aggravent au regard de l'avenir très sombre qui plane sur nos établissements,** (devenir des agences, emplois et rémunérations) **(ici)**.

Sur le volet emploi/licenciements, la réponse du directeur s'est voulue rassurante avec notamment une situation à RMC plus favorable que dans d'autres agences, grâce entre autres aux CDD... qui serviraient de tampon pour satisfaire la demande de réduction d'effectifs.

Les autres points principaux abordés à ce CHSCT ont été les suivants :

Examen du tableau de suivi des actions du CHSCT & télétravail :

Le SNE a demandé que soit systématisée l'enquête annuelle sur le télétravail.

Afin de satisfaire au mieux la demande et sur la base de retours très positifs du télétravail à l'agence, **le SNE a également réclamé :**

- **un élargissement du nombre d'agents en télétravail,**
- **que les quotas soient appliqués sur le temps réellement travaillé,**
- **que le télétravail soit étendu à nos collègues de la redevance.**

Actuellement sur 77 demandes de télétravail, 15 n'ont pas été honorées.

En lien avec notre intervention intersyndicale, **nous avons également demandé un suivi particulier sur les inconforts thermiques constatés dans certains bureaux.**

Nous avons aussi demandé une reconduction annuelle de la campagne de vaccination anti grippe dans toutes les délégations.

Examen des registres SST et point sur les accidents de service.

17 accidents de service avec ou sans arrêt de travail ont été constatés depuis janvier 2015 avec une faible fréquence et une faible gravité, ce qui est plutôt satisfaisant.

- la procédure en cas d'accident de service est (là)
- tout accident / incident est à signaler le plus rapidement possible (et dans les 48h maximum) à la DRH.

Nous rappelons que :

- les registres se trouvent à :
 - Lyon : dans le local de l'agent d'accueil
 - Marseille : dans le local repro du service Sparre
 - Montpellier : au 4^{ème} au niveau des pochettes voitures
 - Besançon : les registres santé et sécurité au travail et consignation des alertes en matière de sante publique d'environnement sont placés à l'accueil au 2^{ème} étage, le registre des dangers graves et imminents est placé sur le meuble au 3^{ème} étage à côté du bureau du directeur.

Examen de la qualité de l'air intérieur :

Malgré un échantillonnage insuffisant, il apparaît que **la qualité de l'air dans le bâtiment du siège soit très satisfaisante sur les paramètres chimiques** (formaldéhydes, toluène, éthyl benzène, xylène etc...).

Pour autant la concentration en flore fongique (champignons) **s'est avérée 2,2 fois supérieure aux normes : l'agence de l'eau a immédiatement engagé des actions correctives** (entretien des bacs à eau).

Quant à la **pollution particulaire** dans le bâtiment, **il apparaît que cette dernière soit bien maîtrisée** (aucun relargage, nombre de particules globalement inférieur à l'air extérieur).

Pour autant, la **présentation faite par l'Agence présente de nombreux manques**; en particulier **sur les particules de très petite taille** (les plus dangereuses). Sur ce point, nous n'avons pas pu nous forger une opinion.

Le SNE a demandé que cette étude soit complétée au siège et que la même chose soit réalisée en délégations.

Retour sur la journée « Sécurité routière » du 21 septembre au siège :

Le nombre de kilomètres réalisés par les agents dans leurs déplacements professionnels en voiture **a diminué** au cours de ces dernières années (**il est d'environ un million de kilomètres/an**).

Pour la direction, **la journée sécurité autoroutière** organisée le 21 septembre à Lyon **n'a pas eu le succès escompté** (une dizaine de personnes et pas les plus gros rouleurs).

Le SNE partage cette analyse : cette formation n'a pas été jugée prioritaire par une majorité d'agents dont la charge de travail est forte et qui avaient déjà suspendu leurs missions pour participer à l'AG du personnel au cours de la même période.

Cette action de prévention **sera reconduite à une autre période.**

Retour sur les travaux du comité RPS :

Plusieurs points ont été abordés dans ce comité composé de M. Gravier-Bardet, Fl. Abintou, Pe. Tamet, S. Desmazieres, B. Martin, M. Exbrayat, O. Guillemin, L. Linord, S. Weill, Fl. Louis, et du médecin de l'Agemetra.

Une présentation sur les addictions sera proposée sur chacun des sites de l'Agence. Elle sera animée par l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (l'ANPAA) début 2018 dans le cadre d'une ½ journée de formation non obligatoire.

Le SNE a salué la qualité du travail réalisé par l'agence sur ce point.

Une note sur le harcèlement a été diffusée ([ici](#)), nous avons voté favorablement sur ce point.

Par ailleurs, vos représentants ont eu connaissance d'**agents en détresse professionnelle**. Nous avons demandé à la direction de prendre toutes les mesures nécessaires et rappelé **l'obligation de résultats et non pas de moyens**. Pour ce faire nous avons demandé une prise en charge effective et un suivi rapproché.

Pour mémoire, la note concernant la conduite à tenir face à un collègue en situation de RPS est [là](#)

Vos représentants restent à votre disposition sur ce sujet.

Médecine du travail :

Nous avons appris en septembre que **le médecin de Lyon était parti à la retraite sans remplaçant**. Si **les visites d'urgence ou de reprise d'activité sont bien assurées par les médecins disponibles**, nous nous interrogeons toutefois sur le suivi global de la santé du personnel qu'il peut y avoir lorsque plusieurs médecins interviennent.

Cette situation n'est pas acceptable : nous ne pouvons pas fonctionner sans médecin référent avec une population agence vieillissante et dans une période où les tensions sont exacerbées.

Même si nous avons bien conscience qu'en raison de la pénurie de médecins du travail, il est difficile de trouver un remplaçant, **nous avons alerté la direction sur la mise en danger** que cela engendre pour près de la moitié des effectifs de l'agence. En effet, **grâce à cette médecine préventive, plusieurs cas de maladies graves ont déjà été détectés.**

Fourniture d'un sac à dos « ergonomique » :

Dans le cadre de la prévention des troubles musculo- squelettiques (TMS) et alors que nous nous déplaçons de plus en plus avec nos ordinateurs et nos dossiers, **le SNE a demandé que tous les agents soient équipés d'un sac à dos ergonomique au logo de l'Agence**. Cette demande sera étudiée en comité de direction.

Vos représentants SNE au CHSCT, Barbara Martin (poste 3040) et Pascal Gerin (poste 2816) sont à votre disposition si besoin.